

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 21*

*Pouvoirs : 05*

*Excusés : 01*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 24 Juillet 2018*

SEANCE DU 30 JUILLET 2018

Étaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme DEFAUX Catherine - M. BLANC Romain - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François (arrivé à 18h43, participe à compter du point n°2).

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ROURE Simone à M. BALLESTER Alain – Mme BALS Fabienne à M. MARIN Michel - Mme LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard - M. GRAZIANI Frédéric à Mme GIOVANNELLI Marie-France.

Absents : M. PAPINIO Raoul - Mme LEVY Séveryn.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

## **2 - CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – ANNEE 2018**

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que le Trésorier Principal de Six-Fours-les-Plages a transmis un état à la commune des créances qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer et ce en dépit des poursuites engagées.

Les titres émis concernent la période entre 2010 et 2017.

Monsieur le Trésorier Principal a proposé un état d'admission en non-valeur d'un montant global de 5 711.51 €.

Toutefois, considérant que certains créanciers sont identifiables, il sera précisé qu'il convient de refuser l'admission en non-valeur de 15 titres d'un montant total de 957, 92 € au motif que des poursuites peuvent être engagées à leur encontre.

<b>Motifs d'admission en non-valeur</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Montant</b>
Poursuite sans effet	9	338,67
NPAI et demande renseignement négative	9	1803.15
Combinaison infructueuse d'actes	33	2611.77
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>4 753.59</b>

Monsieur le Maire informera l'Assemblée que l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la commune vis-à-vis de son débiteur. En conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à « meilleure fortune ».

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir admettre en non-valeur 51 titres d'un montant total de 4 753.59 €.


Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le tableau d'admission en non-valeur ci-dessus ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'admettre en non-valeur 51 titres d'un montant total de 4 753.59 €.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 31 Juillet 2018, pour extrait conforme.


 Le Maire,  
 Gilles VINCENT